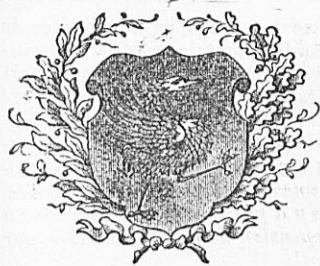
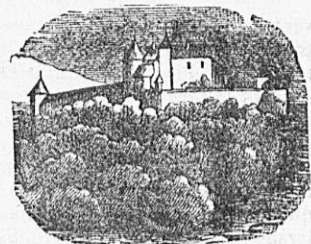


Bulle, rue de Gruyères.
BRASSERIE
 de Vevey, Bulle.
 -forts, fourneaux,
 s, portails, etc.
 MODÉRÉS
 s, à des prix très avantageux.
 argent et or.
MORAT
 et liqueurs fines.
 t vins d'Arbois.
 35 cent. le litre.



LA GRUYÈRE



PRIX DE L'ABONNEMENT :
 Suisse... 1 an, Fr. 4 50
 ... 6 mois, > 2 50
 Étranger : 1 an, Fr. 8 —
 ... 6 mois, > 5 —
 payable d'avance.
Prix du numéro : 5 cent.
 On s'abonne dans les
 bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Organe de l'UNION DEMOCRATIQUE

TÉLÉPHONE

Paraissant le mercredi et le samedi.

TÉLÉPHONE

HORAIRE D'HIVER : Bulle, dép. 6⁰⁰ 10⁴⁰ 2²⁵ 8⁴⁰ ← Bulle, arr. 8⁰⁷ 1³⁷ 4⁴³ 10⁵²

Prix des annonces et réclames :
 Annonces : Canton, 10c.,
 Suisse, 15c.; Étranger, 20c.
 la ligne ou son espace.
 Réclames : 80 c. la ligne.
 S'adresser à l'agence de
 publicité Haasenstein & Vo-
 gler, à Bulle, r. de Gruyères;
 Fribourg, rue St-Nicolas,
 ou à ses succursales.

BOULIERS
 bas suivants :

N° 40/47	Fr. 12 —
> 40/47	> 15 50
> 40/47	> 5 95
> 40/47	> 6 80
> 40/47	> 7 90
> 40/47	> 8 90
> 40/47	> 8 50
> 36/42	> 5 80
> 36/42	> 7 90
> 36/42	> 6 50
> 36/42	> 7 40
> 36/42	> 5 50
> 36/42	> 6 80
> 36/42	> 5 40
> 30/35	> 4 90
> 36/39	> 5 90
> 26/29	> 3 70
> 26/29	> 4 70
> 30/35	> 4 70
> 30/35	> 5 70
> 30/35	> 1 75
> 30/35	> 8 70

 le Fahrwangen (Argovie).

Bulle, le 31 octobre 1898.
Unification du droit.
 Le 13 novembre, le peuple suisse est appelé à modifier la Constitution actuelle : Nous aurons enfin un droit civil suisse, un code pénal fédéral. Jusqu'à ce jour, nous vivons dans un pataugis lamentable. En droit, tous les citoyens suisses sont égaux devant la loi. En fait, nous avons vingt-six législations, sans compter les multiples interprétations données aux lois existantes. Pour mémoire, rappelons l'article 4 de la Constitution fédérale : « Art. 4. — Tous les Suisses sont égaux devant la loi. Il n'y a, en Suisse, ni sujets, ni privilèges de lieu, de naissance, de personne ou de famille. » C'est beau en théorie. Mais le contact de nos institutions démontre l'inégalité des confédérés. Les neuf dixièmes des Suisses sont des sujets, sucés par l'intolérance religieuse et politique. Les privilèges de lieu sont la conséquence nécessaire du désarroi actuel : Les lois zaricoises sont mieux faites, par exemple, que les lois des autres cantons. Le privilège de naissance existe, et l'on voit maints diôles, incapables de travail, vivre impunément aux dépens de citoyens qui se dévouent pour leur famille et pour leur pays. Privilèges de personnes : Mais c'est tangible : Soyez du bon bord, soyez lâche, l'avenir est à vous. Privilège de famille : Tous les fils à papa réussissent. Tout cela varie selon les cantons. Tout cela se commet impunément. Un peuple ; un droit. L'occasion est belle de réaliser, enfin, pratiquement, l'égalité des citoyens suisses devant la loi civile et devant la loi pénale. Depuis des années, on étudie minutieusement, chapitre par chapitre, un droit nouveau. Les professeurs les plus distingués de notre pays travaillent à l'érection de ce grand monument législatif.

Le 13 novembre, il faut et il convient que le peuple fribourgeois tout entier et sans défaillance vote « OUI ». Nous avons un code civil démodé. Nous n'avons rien à perdre à en adopter un autre, qui sera le code civil suisse, plus large, plus sociable. En matière pénale, l'unification est plus impérieuse peut-être. La compréhension des délits diffère selon les cantons. Les peines varient d'une localité à l'autre. Ici, le vol comporte l'emprisonnement ; ailleurs, la réclusion. A Genève, un meurtre entraîne les travaux forcés ; à Schaffhouse et à Fribourg, l'assassin joue sa tête. On pourrait multiplier les anomalies existantes. Ces exemples suffisent. Citoyens, votez OUI le 13 novembre. Nous voulons être un peuple de frères, régis par la même loi.

Le 13 novembre, il faut et il convient que le peuple fribourgeois tout entier et sans défaillance vote « OUI ». Mais, diront quelques-uns, nous taxant de chauds partisans des idées nouvelles, n'est-ce pas le capital seul qui supporte les conséquences d'une entreprise ? N'est-ce pas lui qui s'élance à ses risques et périls dans les champs, que l'industrie et le commerce ouvrent à l'activité humaine ? N'est-ce pas lui qui sombre dans les désastres ? Aussi, n'est-il pas juste qu'en cas de réussite il ait la grosse part, celle du lion, dans les avantages obtenus ? D'accord. Mais, cette part, le capital ne la prélèvera-t-il pas quelquefois dans de trop grandes proportions ? Un exemple éclairera peut-être mieux la question. Transportons-nous dans un bassin houiller. Là nous voyons une compagnie composée de quelques personnes et disposant de plusieurs millions pour l'exploitation de ses mines. Les bonnes années, les dividendes seront splendides, tandis que, par contre, d'autres fois, les résultats seront plus modestes. La compagnie a ses fonds engagés, de l'argent, matière insensibile et inconsciente ; mais ses membres ne se voient exposés ni au froid, ni à l'humidité, ni à la mauvaise nourriture, ni aux explosions de grisou, ni aux inondations, ni aux chutes dans les puits, et voyons si le travail, agent incontestablement supérieur, représenté par des milliers d'individus, participe dans une équitable proportion aux bénéfices de l'œuvre commune, car si le capital est exposé, il n'est en définitive que le levier inanimé et brutal. L'ouvrier, lui, donne tout. Sa vie et sa santé sont continuellement exposées, pour ne retirer bien sou-

Rhumatisme.
foie.
 maux d'estomac, d'une maladie du testins, suffocations, rhumatismes, maux et de nervosité, sans avoir écrit à la Polyclinique privée de Vevey, qui a soigné et guéri des cas sem-corrépondants pendant quelque temps. Je constate avec le plus grand intérêt, comme moi, la guérison de M. Dessons, le 29 janvier 1898, de la signature de Sylvie Tille, à Ormonts-Dessus, le 29 janvier 1898. Polyclinique privée, Kirchstrasse

Autour de la question sociale.
 On nous écrit : Alors que de tous côtés les masses frémissantes présentent des revendications plus ou moins légitimes ; alors qu'un malaise profond, chaque jour plus aigu, remue les couches inférieures de la société contemporaine, le moment ne serait-il pas opportun de jeter un coup d'œil impartial sur le monde économique actuel, que nous pouvons, sous un certain point de vue, diviser en deux camps : le capital et le travail. Pendant trop longtemps, on a regardé celui-là comme l'alpha et l'oméga de tout, le dieu omnipotent devant lequel devait forcément se courber celui qui dès le seuil de la vie est obligé de lutter pour vivre et de travailler pour manger. Et, en effet, le capital n'est-il pas le levier puissant au moyen duquel on crée et l'on construit, et sans lequel les individus comme les nations tourneraient indéfiniment dans le cercle vicieux du statu quo ? Cependant, malgré son action décisive et im-

Après avoir pris rapidement connaissance de la lettre de Mlle Anaïs, il n'hésita pas et ordonnant à Cadet de l'attendre patiemment couché dans le fossé, il se dirigea vers le bureau de tabac du village. Cette demande de la jeune fille ne l'étonnait pas du tout ; il savait que les gens de la campagne, très après au gain, font des histoires avec des riens et il ne voyait aucun inconvénient à lui certifier l'abandon qu'il lui avait fait précédemment de tout l'attirail de cheval remplacé à neuf. La succession Morancourt ? Cela ne lui disait rien, ne le préoccupait pas. Ce qui l'inquiétait pour le moment, le préoccupait, c'était sa chère et belle élève, la fée Bicyclette de la forêt, Mme Douville. Sa pensée l'hypnotisait, il avait hâte de la rejoindre, il craignait toujours quelque sottise jalouse de la fille de la mère Taupeot, quelque démonstration qui eût pu blesser celle à l'affection de laquelle il tenait uniquement. Il fut donc enchanté de s'en débarrasser définitivement, ou pour longtemps du moins, avec sa papperasse de justice de paix ; et comme Esau, il vendit son droit d'aînesse pour un plat de lentilles. Copiant fidèlement le texte indiqué sur la feuille préparée, il glissa le tout, lettre et papier timbré, sous une nouvelle grande enveloppe qu'il acheta et revint un peu vite remettre aux mains de Cadet, avec encore une pièce de dix sous pour lui. Charles Bertrand, très loyal, très franc, un peu fou pour le moment, ainsi que tous les amoureux, ne se donna pas qu'il y eût le moindre plaisir dans cette missive d'Anaïs Taupeot, dans ces mots : « abandonné pour des raisons particulières, à titre définitif, tout ce qui me revenait de la succession Morancourt », dans l'insistance qu'elle mettait à ce qu'il lui retournât sa propre lettre. Non ! Qu'est-ce que ça pouvait lui faire que ces gens avec leur succession, leurs disputes à propos des chevaux

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 25
Madame Bicyclette.
 ROMAN D'ACTUALITÉ
 PAR
 AUGUSTE GEOFFROY
 Il était une heure de l'après-midi, car souvent Charles Bertrand, par discrétion, n'arrivait au château qu'après le déjeuner, après que Mme Douville avait eu le temps de régler ses affaires d'intérieur, de s'occuper de son Maxime, d'achever sa toilette. Puis l'hiver venait déjà, on se levait plus tard ; on n'eût pas fait grand-chose dans la matinée et il eût pu parfois être gênant. Sans calcul de sa part, il était très habile ; il savait se faire désirer quelquefois jusqu'à trois heures, aussi son arrivée était-elle toujours accueillie joyeusement par tous : maîtresse du château, petit garçon, institutrice, domestique et même chevaux. Chacun en était arrivé à cet instant du jour où toutes les besognes encombrantes sont achevées, où on est propre, où l'on a pris de la nourriture, où l'on est plus dispos. Charles Bertrand marchait donc vers une heure de l'après-midi dans la direction du château. Cadet attendit qu'il fût à la bifurcation de l'allée de peupliers et la route de Lucival, puis soudain le rejoignit avec des gestes et des coups d'œil mystérieux. Le sous-officier n'avait plus le goût, si près du château, d'aller s'asseoir quelque part et d'examiner longuement ce que l'idiot avait fini par tirer de dessous sa blouse ; il serait d'un autre côté plus à son aise pour écrire une réponse dans la première maison venue.

prêtés, des harnais, d'un petit bénéfice à réaliser sur sa générosité. Il avait fait un sacrifice de plus de deux cents francs pour qu'on le laissât en repos, pour que le docteur Morel, légataire Morancourt, n'eût pas de discussions avec les domestiques, avec la mère Taupeot ; il signait tout ce qu'on voulait pour avoir le droit de se laver les mains des suites de ce prêt irrégulier des chevaux de selle de La Bouverie. Donc on allait le laisser en paix retourner à ses jolies juments du château de Lucival, à ses promenades solitaires et payées de son enseignement à la jeune femme et au petit Maxime lequel voulait monter aussi. Le sous-officier ne pensait même plus à sa rencontre de Cadet et au papier timbré signé par lui quand une demi-heure plus tard il revint dans l'allée de peupliers, suivant Mme Douville vêtue en amazone et qui commençait à se tenir admirablement à cheval, à faire trotter, galoper, voler, se dresser, sauter sa jument avec une grâce absolue, un sang-froid parfait.

XVI
 Quand notre Nais eut en mains les deux pièces, sa propre lettre et le papier timbré que Cadet lui rapportait ; quand elle les eut bien relues, examinées, flairées et constaté qu'elles étaient exactement telles qu'elle les avait désirées, elle courut en embrasser sa tendre et honnête maman de joie. Elle en donna même dix autres sous à Cadet, lequel s'était bien gardé du reste, en prévision d'une nouvelle aubaine, de parler du petit cadeau de Charles Bertrand ; tout idiot qu'il fût soi-disant, le gaillard savait compter et encore mieux dissimuler. Plus l'homme se rapproche de la bête et plus il en a les instincts, les ruses. « Elle le tenait, maintenant elle le tenait, le beau sous-officier, le dédaigneux ! Elle le tenait, et il allait lui payer

CHOCOLAT
SUCHARD
 CAO SOLUBLE
 EXCELLENTE QUALITÉ
 MODÉRÉS
 SE TROUVE PARTOUT

vent qu'un minime salaire, avec lequel sa table parcimonieusement servie ne lui rendra pas les forces qu'il dépense. Les gros capitalistes ont trop souvent le tort de ne considérer le travailleur que comme une machine qui se meut au moyen d'une certaine quantité d'huile et de charbon qu'on lui accorde quotidiennement, et pourtant ces machines vivantes sont dotées d'une âme qui pense et qui souffre, d'un cœur qui bien souvent pleure lorsque la pitance de la famille est maigre. Ces machines, ce sont des corps souffrants, des infirmités contractées à un rude labeur journalier; des corps qu'il faudrait soigner, mais que l'on ne peut pas, car les bénéfices que l'on retire de l'œuvre ne sont pas en rapport avec les forces que l'on y dépense.

Parfois, l'ouvrier gaspille une partie de son salaire dans d'abrutissantes parties de plaisir: il n'économise pas assez. Mais la question n'est certes pas moins pendante, à savoir: le travail est-il justement rétribué? Reçoit-il une part équitable dans les bénéfices, comme force productrice, d'une action supérieure à celle du capital? Nous penchons pour la négative, et de là ces haines, ces revendications habilement exploitées par les meneurs, qui profitent du malaise général, ont beau jeu à se créer de puissantes et redoutables popularités.

Le danger est plus réel qu'on ne le croit généralement, et peut-être sommes-nous à l'avant-veille d'un cataclysme qui bouleversera les assises actuelles d'une société qui, comme les idoles de l'Écriture, a eu des yeux pour ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre. (A suivre.)

CONFÉDÉRATION SUISSE

CHAMBRES FÉDÉRALES

Depuis jeudi, nos députés fédéraux ont admis deux recours en grâce. Le plus important est celui d'un dépositaire postal bernois qui a été gracié de huit mois sur les quarante auxquels il avait été condamné. Son état de santé motivait la grâce.

Au *National*, la loi concernant l'assurance des militaires contre la maladie et les accidents a été adoptée avec quelques modifications sans importance. C'est la régularisation de l'état de choses actuel, pour empêcher les injustices de se produire et mettre un frein aux abus de l'administration.

La route du Clausen nécessite un crédit supplémentaire de 1,595,000 fr. Les devis ont été sensiblement dépassés. Avec une pareille somme et même moins, nous ferions à Fribourg les routes du Lac Noir à Bellegarde, de Charmey à Château-d'Éx et de Bulle à Châtel-St-Denis par le pied du Moléson.

La loi sur les allumettes nouvelles est enfin liquidée.

Aux *Etats*, on commence la discussion de la loi sur les chemins de fer secondaires et de leur subventionnement par la Confédération.

Le maréchal Weber, devenu infirme à la suite d'un accident au service militaire, reçoit une indemnité de 2000 fr.

La clôture de la session est prévue pour jeudi.

avec usure ses frais de coquetterie, ses angoisses, ses crève-cœur.

« L'imbécile! Il était tombé du premier coup dans le traquenard; ah, non, décidément les hommes, même ceux qu'on dit des malins, des éduqués, non, ça n'était pas fort auprès d'une femme!

« Il danserait, le beau Charles, et sa Mme Douville ne danserait pas, elle!

« Vrai, ce qu'on allait rire! Une noce, il y en aurait une, oui, mais pas celle que croyait le Chasseur d'Afrique! Anais Taupenot se fichait de lui, maintenant qu'elle avait le magot du père Morancourt, elle le ferait marier, et ce ne serait plus la jeune fille, la fiancée qui s'humilierait, ça serait lui, lui le marquis de Saint-Hésème qui solliciterait l'honneur d'obtenir sa main.

« Mille millions de tonnerres, on allait voir, on allait voir! Et puis c'était le Justin et la Germaine qui en créveraient de rage, ça serait le bouquet!

« La mère Taupenot renchérisait encore sur les folles exclamations de sa fille, sur ses rages et triomphantes diatribes: elle se déclarait toute prête à opérer à son tour. Car, dans le plan d'Anais, c'était maintenant au tour de la patronne de l'auberge des *Trois-Desses* de marcher au feu de l'ennemi.

Et pas dans huit jours, pas le lendemain, mais le soir même.

« Que devait-elle faire pour sa part? C'est ce que nous saurons bientôt.

« La mère et la fille, après quelques minutes accordées à une joie qu'elles avaient cachées même à Cadet, assisôt flanqué dehors, étaient revenues maîtresses d'elles-mêmes, impassibles.

Aucun des consommateurs, des visiteurs de la journée, ne se douta qu'il s'était passé, qu'il devait encore se passer pour elles quelque chose d'extraordinaire, de capital dans leur existence.

Berne. — Il est bon que le Conseil fédéral ait décidé de retirer la munition d'urgence aux hommes de troupe. On a découvert que dans le canton de Berne seulement, de 1893 à 1897, 18 suicides et 4 assassinats ont été commis au moyen de la dite munition.

— Les fêtes du cinquantenaire de la ville fédérale ont été très dignes et très belles, jeudi dernier. Le soir, un cortège aux flambeaux s'est mis en marche à 8 h. Il a parcouru les principales rues et places de la ville, puis a défilé devant le Palais fédéral, dont le premier étage était réservé aux membres de l'Assemblée fédérale. Ce défilé a duré un quart d'heure. Toutes les associations et toutes les classes de la population y ont pris part. On remarquait un grand nombre de drapeaux et en particulier ceux des abbayes. A huit heures et quart a commencé l'illumination de la cathédrale, des palais fédéraux et du Musée historique. Elle a été très réussie. L'illumination générale dépasse tout ce qui a été vu à Berne jusqu'ici. Une foule considérable a parcouru les rues.

Zoug. — Mardi dernier, un ancien propriétaire d'hôtel du Righi a mis fin à ses jours, à Oberwil, près Zoug, en se brûlant la cervelle. Le malheureux qui, à un moment donné, possédait une fortune évaluée à 700,000 fr., était réduit à la misère et on n'a trouvé en sa possession que 7 centimes.

St-Gall. — Dans la nuit de jeudi à vendredi est mort, des suites d'une attaque d'apoplexie, le colonel Jakob, président de la Banque cantonale, industriel bien connu. Le défunt a rendu de précieux services à la ville de St-Gall, dans les différentes fonctions qu'il a occupées.

Valais. — Jeudi, au Bouveret, le nommé Henri Brussien était monté sur un châtaignier pour faire la récolte, lorsque tout à coup la branche sur laquelle il se trouvait se brisa, et le malheureux fut précipité sur le sol d'une hauteur considérable. Il a succombé pendant la nuit.

Neuchâtel. — Mardi matin, un groupe de fillettes demeurant sur les Monts, près du Locle, allèrent dans les bois où elles cueillirent de la belladonne. Deux d'entre elles eurent la mauvaise idée d'en manger, et bientôt elles se sentirent indisposées. Grâce à des soins énergiques, on put sauver l'aînée, mais la plus jeune, âgée de deux ans, succomba mercredi matin, après de cruelles souffrances.

ÉTRANGER

Franco. — *Affaire Dreyfus.* — Dans les sphères politiques, on estime que la Cour de cassation ne se prononcera ni pour la révision avec enquête, ni pour l'annulation, à cause des conséquences que cela entraînerait. La Cour déciderait seulement que, dans les conditions où la cause se présente, il n'y a pas crime de trahison, et que, en conséquence, la condamnation de Dreyfus ne doit pas subsister.

Comme dans toute l'affaire Dreyfus, les journaux se partagent nettement en deux camps: les uns font le plus grand éloge du rapport de M. Bard

Il fallait cela pour les risques de plus tard, car elles jouaient gros jeu.

Elles jouaient plus que gros jeu, elles jouaient leurs têtes dans cette partie à mort dont le gain devait être une fortune et un titre de marquise, et elles le savaient.

Mais c'étaient aussi deux fines mouches en même temps que deux têtes de fer que la mère Taupenot et sa fille Anais.

Qui veut la fin veut les moyens! Et elles marchaient vers leur but, muettes, impénétrables, insensibles à toute autre chose, certaines qu'elles réussiraient.

Après leur repas du soir, elles avalèrent chacune un demi-litre de café noir très chargé, afin de se tendre les nerfs, de ne point s'engourdir par fatigue, afin d'être prêtes à la bataille de nuit comme de jour.

Elles auraient le loisir de se reposer plus tard, quand elles auraient vaincu.

Anais s'apprêta à veiller, attendant du reste le groom John qui devait venir au rapport; et la mère Taupenot, s'emmitouflant d'un châle qui la rendait méconnaissable, sortit par la porte de derrière pour gagner la campagne.

Quoique journée de novembre, la journée avait été belle, trop belle même, car le soleil, pompant l'humidité de la terre, avait chargé le ciel de gros nuages noirs, et comme par une saine suite le vent s'était retourné au nord-ouest, ces nuages menaçaient de crever en une pluie glacée.

On avait chassé avec moûtes pendant cette journée, aussi dans toutes les forêts du canton et au loin dans la profondeur des taillis, des chiens pleuraient de temps à autre en longs aboiements de bêtes égarées.

Il y avait dans la plaine, aux abords des avenues forestières, cette immense tristesse de novembre qui étroit au cœur tous ceux qui vibrent un peu à l'unisson de la nature.

La mère Taupenot, elle, ne se laissait pas impressionner par cela, pas plus que sa vieille peau tannée et crevassée ne se préoccupait de la bise aigre, de la pluie.

qu'ils déclarent être la preuve de l'innocence de Dreyfus et une manifestation de la vérité. Les autres déclarent que le rapport est entaché de partialité et que c'est un plaidoyer en faveur de Dreyfus.

La Cour de cassation vient de déclarer recevable la demande en révision et dit qu'il sera procédé par elle à une instruction supplémentaire. Elle ajoute qu'il n'y a pas lieu de statuer quant à présent sur la suspension de peine demandée par le procureur général.

Aucun incident ne s'est produit.

— Vacher, l'assassin des bergers, a été condamné à mort.

Autriche. — L'infirmité Pecha, atteinte de la peste, est morte l'avant-dernière nuit à Vienne.

Asie. — L'empereur et l'impératrice d'Allemagne ont fait à cheval leur entrée à Jérusalem.

Etats-Unis. — Après les maisons en papier, les canons en papier, les roues de wagons en papier, voici les fûts en papier.

Un chargement complet de pétrole vient d'arriver à Dunkerque, embarqué dans des fûts de papier cerclés en fer.

Il paraît que les avantages de ce nouveau genre de récipients consistent principalement dans l'absence des joints entre les douves, ce qui supprime le coulage et par suite une perte notable de liquide.

On affirme que trois fabriques établies récemment à Hartford, à Cleveland et à Toledo peuvent livrer chaque jour 3000 fûts de papier comprimé.

CANTON DE FRIBOURG

Grand Conseil. — Le Grand Conseil est convoqué en session ordinaire sur le mardi 8 novembre prochain, à 10 h. du matin. Au nombre des tractanda se trouvent des projets de loi sur: la compétence des cours d'assises; la discipline des avocats; les concessions hydrauliques. — L'examen du compte rendu de l'Etat et des différents budgets prendra quelques séances. Les comptes, les nominations exigeront aussi du temps et il y aura en outre diverses motions et interpellations.

Election. — Les électeurs de la Sarine et de la Singine ont élus au Grand Conseil M. Margueron, Maurice, et M. L. Weck, ancien préfet de la Gruyère.

Il est vraiment triste que ces deux candidatures n'aient rencontré aucune opposition de principe, mais ainsi le veulent les libéraux du nord du canton.

Nous nous demandons à quoi servent les démonstrations dans la Gruyère, le Lac et la Broye, si les hommes avancés de la ville de Fribourg sont impuissants à créer une organisation qui aurait depuis longtemps mis en échec le gouvernement.

Usine de Thusy. — L'Etat de Fribourg vient de vendre, par l'entremise d'un de nos grands industriels, à un prix assez avantageux, 1000 che-

Elle se réjouissait au contraire du mauvais temps parce qu'il allait passer bien vite Charles Bertrand hors du château de Lucival: la chère Mme Douville, soucieuse de la santé de son ami, le conjurerait de ne point trop s'attarder.

Les gros nuages chassés par le vent du nord-ouest crevaient par intervalles en pluie froide, mais comme on était en pleine lune, il faisait clair tout de même en plaine.

La mère Taupenot marchait rapidement et vers l'endroit précis où son instinct de femme lui disait qu'il fallait attendre le sous-officier.

Cet endroit, c'était l'avenue forestière où il avait rencontré pour la première fois Madame Bicyclette, l'avenue forestière par laquelle il devait aimer à repasser en souvenir, l'avenue où elle-même et lui s'étaient entretenus.

Elle y arriva vers huit heures et estima qu'elle n'était pas trop en avance, car si le campagnard soupe de bonne heure, dès six heures, dans les châteaux on ne dîne pas trop tard non plus et dès la fin du dîner le sous-officier avait dû repartir.

En effet, l'aubergiste n'avait point encore eu le temps de reprendre haleine qu'elle entendit un pas rapide sur le grès du sentier et qu'elle aperçut dans le brouillard humide une petite leur rougeâtre, dansante.

C'était le pas de Charles Bertrand et le feu de son cigare.

Il aimait, comme la vieille l'avait deviné, à prendre cette avenue forestière, quoiqu'il y en eût d'autres plus commodes peut-être; il y jouissait mieux de sa promenade solitaire, il croyait y retrouver encore dans l'air le parfum de celle qui, quoi qu'il dût arriver, aurait sur le reste de sa vie une importance capitale.

Si en plaine il faisait à peu près clair, en forêt les ténèbres l'emportaient sur la blafarde lumière d'une lune douteuse et dans les bas-fonds surtout.

(A suivre.)

vau de s

2 ans, dan

Le prod assure-t-on la constr terive et t

Justice

ort à eu t

nier tenta

la sortie d

L'accus

des forme

Les frai

tet a été c

Lundi,

Tavel, a j

guely, acc

Le pre

deux autr

Nomi

décision

sanne et

M. l'ab

nommé c

Longchan

de Billen

Statu

définitif

de la divi

suivants:

Diplôm

Lentigny

ger, Aug

Ossingen

(Berne);

7° Heim

Diplôm

tau (Arg

Les élé

et Mour

plôme de

Hort

la Socié

l'hôtel d

réussi. L

plantes,

Des pl

après: M

François

Marini, à

Lordus,

Fiorenti

Jeuner,

Estavay

Une n

vayer, q

poires, d

de terre

et d'autr

comité p

ces au p

cahier r

ticulture

comité l

Accel

moment

Monney,

manouv

à nivea

la tête e

Ven

forêt des

Rendet

chalet d

Vuade

Une

fi

de 20 à

de Fribou

S'adre

stein &

e la preuve de l'innocence de l'infestation de la vérité. Les auteurs du rapport est entaché de partialité un plaidoyer en faveur de l'accusé.

...tion vient de déclarer recevables la revision et dit qu'il sera procédé à l'instruction supplémentaire. Il n'y a pas lieu de statuer quant à la condamnation de peine demandée par le procureur.

Le produit de cette vente paie largement, nous assure-t-on, l'intérêt des 3 millions que nécessite la construction et l'installation du barrage d'Hauterive et tous les accessoires qui s'y rattachent.

Justice. — Jeudi, la Cour d'assises du 2^e ressort a eu à sa barre G. Pontet, qui le 16 juin dernier tenta d'assassiner M. le notaire Schorderet à la sortie de l'hôtel du Cygne.

L'accusé, atteint d'alcoolisme et par suite d'une des formes de la folie, a été reconnu irresponsable. Les frais ont été mis à la charge du fisc et Pontet a été conduit à l'Hospice de Marsens.

Lundi, la Cour d'assises du 3^e ressort, réunie à Tavel, a jugé les nommés Andriaz, Kech et Tinguely, accusés de brigandage.

Le premier a été condamné à 12 ans, et les deux autres à 10 ans de réclusion.

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de S. G. Monseigneur l'évêque de Lausanne et Genève :

M. l'abbé Joseph Moullet, vicaire de Billens, est nommé curé d'Hauterive; M. l'abbé François Longchamp, nouveau prêtre, est nommé vicaire de Billens.

Station laitière. — A la suite des examens définitifs subis le mardi 25 octobre par les élèves de la division laitière, il a été délivré les diplômes suivants :

Diplômes de 1^{re} classe : 1^o Chappuis, Séraphin, Lentigny; 2^o Morand, Paul, Le Pâquier; 3^o Zollinger, Auguste, Hiltwil (Zurich); 4^o Weber, Henri, Ossingen (Zurich); 5^o Ouevray, Jules, Chevenez (Berne); 6^o Meitroz, Joseph, Liddes (Valais); 7^o Helmoz, Pierre, Saint-Ours.

Diplôme de 2^e classe : Stierli, Walther, d'Aristau (Argovie).

Les élèves Andrey, Benoît, de La Tour-de-Tème, et Moura, Ernest, de Grandvillard, ont un diplôme de fin d'apprentissage.

Horticulture. — L'assemblée exposition que la Société fribourgeoise d'horticulture a eue à l'hôtel des Maçons, à Fribourg, a parfaitement réussi. La salle était trop petite. Il y avait peu de plantes, mais beaucoup de fruits.

Des prix ont été obtenus par les exposants ci-après : MM. Krappfi, Jacob, à Garmiwyl; Fasel, François, et Hertig, Jules, à Fribourg; Orphelinat Marini, à Montet; Ferdinand Roy, à Estavayer; Lordus, François, au château de Péroles; Berger, Florentin, et Rothey, Joseph, à Pratz-vers-Noréaz; Jeuner, révérend, curé, à Cheyres, et Coulin, Emile, à Estavayer.

Une mention spéciale à M. Ferd. Roy, à Estavayer, qui a exposé 5 variétés de pommes, 21 de poires, des coings, pêches, noix, haricots, pommes de terre de semis; 30 variétés de graines de fleurs et d'autres semences. Il a fait don des graines au comité pour être distribuées avec d'autres semences au printemps prochain. De plus, il a laissé un cahier rempli de conseils sur l'agriculture et l'horticulture; il en recevra une récompense lorsque le comité l'aura examiné.

Accident. — Jeudi, à la gare de Penser, au moment de l'arrivée du train de midi, M. Eugène Monney, chef de gare intérimaire, était occupé à manœuvrer la fermeture de la barrière du passage à niveau, lorsque le contrepoids vint le frapper à la tête et provoqua une hémorragie considérable

dans la région du crâne. Le navré tomba évanoui sur les rails et le train allait bientôt passer, quand deux serruriers travaillant à la gare de Penser l'aperçurent, le relevèrent et lui donnèrent les premiers soins. Un effreux malheur fut ainsi évité. L'état du blessé est satisfaisant. Il devra cependant garder le lit plusieurs semaines.

Justice. — Jeudi, la Cour d'assises du 2^e ressort a eu à sa barre G. Pontet, qui le 16 juin dernier tenta d'assassiner M. le notaire Schorderet à la sortie de l'hôtel du Cygne.

L'accusé, atteint d'alcoolisme et par suite d'une des formes de la folie, a été reconnu irresponsable. Les frais ont été mis à la charge du fisc et Pontet a été conduit à l'Hospice de Marsens.

Lundi, la Cour d'assises du 3^e ressort, réunie à Tavel, a jugé les nommés Andriaz, Kech et Tinguely, accusés de brigandage.

Le premier a été condamné à 12 ans, et les deux autres à 10 ans de réclusion.

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de S. G. Monseigneur l'évêque de Lausanne et Genève :

M. l'abbé Joseph Moullet, vicaire de Billens, est nommé curé d'Hauterive; M. l'abbé François Longchamp, nouveau prêtre, est nommé vicaire de Billens.

Station laitière. — A la suite des examens définitifs subis le mardi 25 octobre par les élèves de la division laitière, il a été délivré les diplômes suivants :

Diplômes de 1^{re} classe : 1^o Chappuis, Séraphin, Lentigny; 2^o Morand, Paul, Le Pâquier; 3^o Zollinger, Auguste, Hiltwil (Zurich); 4^o Weber, Henri, Ossingen (Zurich); 5^o Ouevray, Jules, Chevenez (Berne); 6^o Meitroz, Joseph, Liddes (Valais); 7^o Helmoz, Pierre, Saint-Ours.

Diplôme de 2^e classe : Stierli, Walther, d'Aristau (Argovie).

Les élèves Andrey, Benoît, de La Tour-de-Tème, et Moura, Ernest, de Grandvillard, ont un diplôme de fin d'apprentissage.

Horticulture. — L'assemblée exposition que la Société fribourgeoise d'horticulture a eue à l'hôtel des Maçons, à Fribourg, a parfaitement réussi. La salle était trop petite. Il y avait peu de plantes, mais beaucoup de fruits.

Des prix ont été obtenus par les exposants ci-après : MM. Krappfi, Jacob, à Garmiwyl; Fasel, François, et Hertig, Jules, à Fribourg; Orphelinat Marini, à Montet; Ferdinand Roy, à Estavayer; Lordus, François, au château de Péroles; Berger, Florentin, et Rothey, Joseph, à Pratz-vers-Noréaz; Jeuner, révérend, curé, à Cheyres, et Coulin, Emile, à Estavayer.

Une mention spéciale à M. Ferd. Roy, à Estavayer, qui a exposé 5 variétés de pommes, 21 de poires, des coings, pêches, noix, haricots, pommes de terre de semis; 30 variétés de graines de fleurs et d'autres semences. Il a fait don des graines au comité pour être distribuées avec d'autres semences au printemps prochain. De plus, il a laissé un cahier rempli de conseils sur l'agriculture et l'horticulture; il en recevra une récompense lorsque le comité l'aura examiné.

Accident. — Jeudi, à la gare de Penser, au moment de l'arrivée du train de midi, M. Eugène Monney, chef de gare intérimaire, était occupé à manœuvrer la fermeture de la barrière du passage à niveau, lorsque le contrepoids vint le frapper à la tête et provoqua une hémorragie considérable

Uniquement par amour du paysage, pour empêcher une destruction inutile et mauvaise. Une « misérable question d'intérêt » — d'intérêt que je porte à la belle et verte Gruyère — m'a donc fait déboursier jusqu'ici une somme de 7230 francs, tout simplement pour conserver de la verdure, un frais et tranquille reposoir entre Gruyères et Montbarry, un joli petit bois qui fait partie intégrale du paysage, et qui garantit le chemin, passant au dessous, des éboulements.

M. Moret, en se proclamant l'Attila d'une jeune et jolie forêt, en voulant raser complètement un bois délicieux, dans le voisinage immédiat d'une de nos stations d'été les plus fréquentées, ne porte-t-il pas un préjudice grave à une industrie autrement avantageuse pour le pays que celle de l'exportation de quelques poteaux télégraphiques?

Les étrangers viennent dans la Gruyère, parce qu'elle est verte, parce qu'elle est pleine de frais ombrages qu'on ne trouve pas ailleurs.

Si M. Moret veut « cultiver le poteau télégraphique » et même le pal ottoman, eh bien, il y a, Dieu merci, assez de sapins dans les zones plus élevées, loin des chemins et des endroits les plus aimés et les plus admirés de notre Gruyère; qu'il nous laisse nos ombrages, qu'il respecte la jeunesse et la fraîcheur si douce de nos petits bois qui sont de vrais bosquets, où le touriste et le passant aiment à aller se reposer, rêver et oublier les misérables questions d'intérêt, loin des grincements de scie de M. Moret...

Si M. Moret...
V. TISSOT.

Aérostation. — Le ballon parti vendredi d'Aigle et monté par M. Baud, de Lausanne, a atterri la nuit, à 3 1/2 h., non loin du grand hôtel de Chaumont, près de Neuchâtel. Ce ballon a été vu dans la Gruyère planant à une hauteur énorme au-dessus de Vuadens et prenant la direction de Romont vers les 2 h. après midi.

Mercuriale du marché de Bulle
du 27 octobre 1898.

	De	à
Froment (Halle) . . . les 100 kg.	18	20
Avoine » . . . »	15	18
Seigle » . . . »	16	17
Orge » . . . »	20	21
Pommes de terre . . . 20 litres	— 90	1
Rufs (le compte) . . . 6 à 7	— 60	—
Pain blanc le 1/2 kg.	— 18	20
Beurre »	1	30
Fromage gras détail »	— 75	80
Fromage maigre »	— 45	50
From. blanc (sérac) »	— 15	16
Bœuf »	— 75	80
Veau (poids vif) . . . »	— 55	58
» (de boucherie) . . . »	— 80	1
Mouton »	— 70	80
Porc gras (poids vif) »	— 54	56
Charcuterie fine . . . »	1	20
Foin les 50 kg.	3	50
Regain »	4	5
Paille »	3	80
Foyard . . . (3 stères = 1 moule)	32	38
Sapin »	20	25

Je veux faire le public juge de cette histoire de brigand racontée par M. Moret, — l'homme des bois de La Tour-de-Trême.

Voici les faits, dans toute leur vérité, leur sincérité et leur simplicité :

Il y a entre Gruyères et Montbarry, à 3 minutes avant d'arriver à cette station d'été qui refuse chaque année 200 pensionnaires, une petite forêt pittoresque et charmante, qui est la grâce et l'ornement d'une colline, — une jeune forêt gaie

comme le printemps, aux frais et doux ombrages, et dans laquelle je projette depuis longtemps de tracer des sentiers, d'ouvrir des promenades, d'établir des bancs, afin que les touristes et les étrangers qui viennent admirer notre « verte » Gruyère l'admirent encore davantage, s'y plaisent encore plus et y restent encore plus longtemps.

Pour accomplir ce noir dessin et faire « une misérable spéculation », j'ai commencé par acheter, il y a 3 ans, pour 3950 fr., la 1^{re} partie de cette forêt; puis, en août dernier, averti que M. M. avait combiné le petit plan suivant : « Acheter les 2 autres parties de la forêt; les raser complètement, et m'en offrir ensuite à un bon prix le terrain pour que je le reboise », j'achetai immédiatement la seconde partie de ce petit bois que je payai 3280 fr.

Je voulus aussi en acheter la 3^e et dernière partie appartenant à un autre propriétaire, mais M. Moret était déjà en possession d'une promesse de vente. Je lui fis faire des ouvertures. M. Moret répondit textuellement à mon notaire : « J'ai une promesse de vente à 3300 fr.; donnez-moi 5000 fr., et vous prendrez ma place. »

Comme M. Moret ne s'était pas beaucoup dérangé et n'avait guère eu de mal, je lui offris le gentil bénéfice de 500 fr.

Mais M. Moret, qui est bien au-dessus « des misérables spéculations », refusa. Et cependant, il savait bien que moi, je n'achetai pas pour spéculer et dans un but de gain.

Pourquoi désirais-je avoir ce petit bois en entier, immobilisant ainsi une somme de 10,500 fr., représentant en définitive un intérêt annuel de 420 fr.?

Je veux faire le public juge de cette histoire de brigand racontée par M. Moret, — l'homme des bois de La Tour-de-Trême.

Voici les faits, dans toute leur vérité, leur sincérité et leur simplicité :

Il y a entre Gruyères et Montbarry, à 3 minutes avant d'arriver à cette station d'été qui refuse chaque année 200 pensionnaires, une petite forêt pittoresque et charmante, qui est la grâce et l'ornement d'une colline, — une jeune forêt gaie

comme le printemps, aux frais et doux ombrages, et dans laquelle je projette depuis longtemps de tracer des sentiers, d'ouvrir des promenades, d'établir des bancs, afin que les touristes et les étrangers qui viennent admirer notre « verte » Gruyère l'admirent encore davantage, s'y plaisent encore plus et y restent encore plus longtemps.

Pour accomplir ce noir dessin et faire « une misérable spéculation », j'ai commencé par acheter, il y a 3 ans, pour 3950 fr., la 1^{re} partie de cette forêt; puis, en août dernier, averti que M. M. avait combiné le petit plan suivant : « Acheter les 2 autres parties de la forêt; les raser complètement, et m'en offrir ensuite à un bon prix le terrain pour que je le reboise », j'achetai immédiatement la seconde partie de ce petit bois que je payai 3280 fr.

Je voulus aussi en acheter la 3^e et dernière partie appartenant à un autre propriétaire, mais M. Moret était déjà en possession d'une promesse de vente. Je lui fis faire des ouvertures. M. Moret répondit textuellement à mon notaire : « J'ai une promesse de vente à 3300 fr.; donnez-moi 5000 fr., et vous prendrez ma place. »

Comme M. Moret ne s'était pas beaucoup dérangé et n'avait guère eu de mal, je lui offris le gentil bénéfice de 500 fr.

Mais M. Moret, qui est bien au-dessus « des misérables spéculations », refusa. Et cependant, il savait bien que moi, je n'achetai pas pour spéculer et dans un but de gain.

Pourquoi désirais-je avoir ce petit bois en entier, immobilisant ainsi une somme de 10,500 fr., représentant en définitive un intérêt annuel de 420 fr.?

Uniquement par amour du paysage, pour empêcher une destruction inutile et mauvaise. Une « misérable question d'intérêt » — d'intérêt que je porte à la belle et verte Gruyère — m'a donc fait déboursier jusqu'ici une somme de 7230 francs, tout simplement pour conserver de la verdure, un frais et tranquille reposoir entre Gruyères et Montbarry, un joli petit bois qui fait partie intégrale du paysage, et qui garantit le chemin, passant au dessous, des éboulements.

M. Moret, en se proclamant l'Attila d'une jeune et jolie forêt, en voulant raser complètement un bois délicieux, dans le voisinage immédiat d'une de nos stations d'été les plus fréquentées, ne porte-t-il pas un préjudice grave à une industrie autrement avantageuse pour le pays que celle de l'exportation de quelques poteaux télégraphiques?

Les étrangers viennent dans la Gruyère, parce qu'elle est verte, parce qu'elle est pleine de frais ombrages qu'on ne trouve pas ailleurs.

Si M. Moret veut « cultiver le poteau télégraphique » et même le pal ottoman, eh bien, il y a, Dieu merci, assez de sapins dans les zones plus élevées, loin des chemins et des endroits les plus aimés et les plus admirés de notre Gruyère; qu'il nous laisse nos ombrages, qu'il respecte la jeunesse et la fraîcheur si douce de nos petits bois qui sont de vrais bosquets, où le touriste et le passant aiment à aller se reposer, rêver et oublier les misérables questions d'intérêt, loin des grincements de scie de M. Moret...

Si M. Moret...
V. TISSOT.

Aérostation. — Le ballon parti vendredi d'Aigle et monté par M. Baud, de Lausanne, a atterri la nuit, à 3 1/2 h., non loin du grand hôtel de Chaumont, près de Neuchâtel. Ce ballon a été vu dans la Gruyère planant à une hauteur énorme au-dessus de Vuadens et prenant la direction de Romont vers les 2 h. après midi.

Mercuriale du marché de Bulle
du 27 octobre 1898.

	De	à
Froment (Halle) . . . les 100 kg.	18	20
Avoine » . . . »	15	18
Seigle » . . . »	16	17
Orge » . . . »	20	21
Pommes de terre . . . 20 litres	— 90	1
Rufs (le compte) . . . 6 à 7	— 60	—
Pain blanc le 1/2 kg.	— 18	20
Beurre »	1	30
Fromage gras détail »	— 75	80
Fromage maigre »	— 45	50
From. blanc (sérac) »	— 15	16
Bœuf »	— 75	80
Veau (poids vif) . . . »	— 55	58
» (de boucherie) . . . »	— 80	1
Mouton »	— 70	80
Porc gras (poids vif) »	— 54	56
Charcuterie fine . . . »	1	20
Foin les 50 kg.	3	50
Regain »	4	5
Paille »	3	80
Foyard . . . (3 stères = 1 moule)	32	38
Sapin »	20	25

Si vous ne digérez pas facilement l'huile de foie de morue, prenez le Dépuratif Golliez au brou de noix phosphate et fer, apprécié depuis 24 ans et recommandé par de nombreux médecins. — En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50; ce dernier suffit pour la cure d'un mois. — En vente dans les pharmacies.

Dépôt général : Pharmacie GOLLIEZ, Morat.

Les demandes d'abonnement de l'ÉTRANGER ne seront prises en considération que si elles sont accompagnées de la valeur, soit 9 fr. pour l'année ou 5 fr. pour six mois.

Vente de bois.



Samédi 5 novembre prochain, la commune de Vuadens fera vendre en mises publiques et par lots environ 100 numéros de beaux bois de commerce dans sa forêt des Jonx Dorrey. Rendez-vous des miseurs à 9 heures au chalet du Poil-de-Chien. Vuadens, le 27 octobre 1898. Le Secrétariat communal.

Mises de bois.



La mise annuelle de bois sur pied de la commune d'Enney aura lieu lundi 7 novembre. Rendez-vous à 9 heures du matin, à l'auberge communale.

VENTE DE BOIS



Mardi 8 novembre, à Bertigny, rivière Pont-la-Ville : 53 hectares, 8 chênes, 6 ormes, 6 frênes et 4 sapins sur pied. Pour tous renseignements, s'adresser au garde-forestier Doriaux, à Pont-la-Ville. Rendez-vous des miseurs à la ferme de Bertigny, à 2 heures. L'Inspecteur forestier de la Gruyère.

Graine et farine de lin.

Grains pour la volaille. Biscuits pour les chiens. Graisse à traire les vaches d'A. PANCHAUD, chez Ch. Morel, marchand de farines, Bulle.

Une bonne blanchisseuse
se recommande pour de l'ouvrage à la maison et en journée. S'adresser à Caroline Savary, à Riaz.

A LOUER
De suite, un joli logement de 3 chambres, cuisine, cave et bûcher; lumière électrique. S'adresser à l'imprimerie de la Gruyère.

2 brebis égarées
depuis dimanche 23 octobre, manteau brun et une blanche, portant le No 5 à l'oreille. Ecrire à J.-L. Schwartz, à Avry-dev.-Pont, contre récompense.

Une bonne fille de cuisine

de 20 à 25 ans est demandée dans un hôtel de Fribourg. S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg, sous H3570F.

Aucun remède contre la toux ne surpasse les Bonbons pectoraux Kaiser.

2360 certificats, notarialement validés, prouvent leur efficacité certaine contre toux, enrhumements, catarrhes et engorgements. — Prix par paquet : 30 et 50 cent., chez A. GAVIN, pharm., Bulle; E. DAVID, pharm., Bulle; PORCELET, pharm., Estavayer.

CONCOURS

La commune de CORBIÈRES ouvre un concours pour la construction d'un chalet à la gîte de Frémare. Les entrepreneurs voudront bien s'annoncer jusqu'au 19 novembre et déposer leurs soumissions. Corbières, le 30 octobre 1898. Le Secrétaire : V. BLANC.

(A suivre.)

Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle, rue de Gruyères.

A vendre ou à louer,

pour cause de santé, en mises publiques, le

Café-restaurant du MOLÉSON, à Bulle,

vis-à-vis du champ de foire, composé de 2 salles de café, 14 chambres, 2 salons, 1 salle à manger, 2 cuisines, 2 caves, 2 galetas, 3 jeux de quilles, grange, 2 écuries, fontaine et buanderie, 2 jardins et environ 1 1/2 pose de bon pré attenant.

Les mises auront lieu le **lundi 14 novembre**, à 2 heures après midi, audit café.

J. KOFFEL

FARINES ET SONS

Mais en grains et moulu, blé, orge et avoine comprimée et en grains, tourteaux, grains et farines de lin, beurre d'épeautre.

Spécialité de mouture pour bétail, concassage à façon; force motrice électrique.

Marchandise de première qualité. — Prix réduits.

Jos. CROTTI, Bulle.

MEUNERIE AGRICOLE

BARBEY-NICOLLIER

Farines, sons maïs et avoines. — Blés comprimés et semoules.

Gros son français écailles. Tourteaux de lin et sésame supérieur.

Sous la CROIX-BLANCHE, Bulle.

Gros et détail.

Prix réduits.

Attention!

La Société des usines hydro-électriques de Monthovon porte à la connaissance des communes, abonnés et de tout le public en général qu'à partir de **vendredi 4 novembre 1898** le courant pour la fourniture de la lumière électrique marchera nuit et jour sans interruption.

La Société se réserve néanmoins d'arrêter le courant pour cause de réparations ou en cas d'accidents ou de force majeure.

Défense absolue est faite à quiconque de toucher aux lignes primaires et secondaires sur tout le parcours du réseau. Cette défense est faite spécialement pour les maîtres d'état et leurs ouvriers, tels que: charpentiers, maçons, couvreurs, ferblantiers, etc.

En cas d'accident, la Société se prévaut du présent avis.

Toutes les réclamations et communications quelconques en cas d'accidents, réparations, installations devront être adressées au bureau de la Société, à Romont.

Romont, le 27 octobre 1898.

Pour la Société des usines hydro-électriques de Monthovon :

LA DIRECTION

Atelier de ferblanterie et couverture

J. REGIS, à Bulle.

Ferblanterie de bâtiment et de ménage. — Couverture en tous genres.

Ouvrages en zinc, appareillage pour eau, plomberie, etc.

Travail prompt et soigné.

Prix modérés.

Chute des cheveux.

En réponse à votre honnorable, j'ai le plaisir de vous annoncer que je suis entièrement guéri de la chute des cheveux, des pellicules et démangeaisons à la tête depuis que j'ai suivi votre traitement par correspondance. Il n'est donc pas nécessaire de le continuer maintenant, car, depuis que je me suis soigné selon vos prescriptions, les cheveux ne tombent plus, au contraire, croissent passablement. Renan (canton de Berne), le 4 février 1898. Alice Lehmann. Vu pour légalisation de la signature apposée ci-dessus de Mlle Alice Lehmann, en ce lieu, Renan, le 4 février 1898. A. Marchand, notaire. Adresse: Polyclinique privée, Kirchstrasse 405, Glaris.

Pailles tressées.

MM. Despond & Kesselring, à Bulle, avisent le public qu'à partir du **1^{er} novembre** leur commerce sera transféré dans les anciens immeubles de M. F. Decroux, place de la Gare.

Grande forge, La Tour.

Fabrication de **charrues Brabant**, garanties pour bonne marche.

Réparations en tous genres.

Se recommande:

Nicolas Stampfli, maréchal-forgeron.

A remettre

pour cause de santé, dans une ville commerçante de la Suisse française, une **boulangerie-confiserie** bien achalandée.

S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg.

A vendre ou à louer:

Une scierie neuve avec machine à battre, située à Chavannes-les-Forts.

Cours d'eau intarissable.

S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg, sous H3535 F.

On demande

une fille connaissant la couture à fond. Entree de suite.

Mme Barras, Escaliers-du-Maché 3, 3^e, Lausanne.

CAFÉS GRILLÉS

depuis 65 cent. la livre.

CAFE VERT depuis 50 cent. la livre. Mes cafés sont toujours fraîchement grillés.

AU MAGASIN DE COMESTIBLES
L. TREYVAUD
Grand'rue 38. BULLE.

Mesdames,

soutenez l'industrie suisse!

Demandez les échantillons d'étoffes noires ou couleurs de fabrication suisse au nouveau dépôt de fabrication de Ph. Geelhaar, à Berne, où vous achetez une jolie robe de 6 mètres pure laine et de bonne qualité, au prix exceptionnel de 7 fr. 50 ou à 1 fr. 25 le mètre.

Dépôt de fabrication

Ph. Geelhaar, à Berne, 40 rue de l'Hôpital 40.

Echant. franco par retour du courrier. Téléphone No 327.

N. B. En cas de deuil, prière de demander les échantillons par télégramme ou téléphone.

CHEMIN DE FER

BULLE-ROMONT

Dès ce jour, les rails rebuts seront vendus au prix réduit de 3 fr. le mètre courant.

L'Administration.

A VENDRE

A 20 minutes de la ville de Bulle, 6-700 pieds de foïn et regain de première qualité, à consommer sur place.

S'adresser à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Bulle.

ATELIER DE SERRURERIE

Jérôme Wagner, rue de Vevey, Bulle.

Ouvrages de bâtiments, coffres-forts, fourneaux, potagers, balustrades, balcons, portails, etc.

OUVRAGE SOIGNÉ ET PRIX MODÉRÉS

A vendre: Deux beaux coffres-forts tout neufs, à des prix très avantageux.

Adresse téléph. et télégr. **La Tuilerie de Fribourg, à Guin,**

ouverte depuis le mois d'octobre 1898 (travaillant toute l'année), se charge de la prompte livraison des marchandises ci-dessous, dans toutes les mesures courantes (couleur blanche et rouge):

Briques normales perforées.

Briques creuses, parois fortes ou minces.

Briques cintrées pour cheminées d'usines.

Tuiles pressées de 3 espèces.

Tuiles à emboîtement de 2 espèces.

Tuiles ordinaires de 2 espèces.

Planelles de diverses dimensions.

Tuyaux de drainage de grandeurs courantes.

Hourdis.

Catalogues et échantillons à disposition.

L'excellence de la matière première permettant la cuisson à la plus haute température offre la meilleure garantie pour une marchandise de première qualité et de la plus grande résistance. Le résultat des épreuves est à disposition.

Se recommande:

Tuilerie de Fribourg, à Guin.

5 médailles bronze, argent et or.

SI PELLET jeune, MORAT

Fabrique d'eaux gazeuses, sirops et liqueurs fines.

Spécialité de vins du Vully et vins d'Arbois.

Vins blancs d'Espagne: 32 cent. à 35 cent. le litre.

Vully: 45

MM. les entrepreneurs et particuliers sont informés qu'ils trouveront toujours l'excellente et réputée

CHAUX LOURDE DE NOIRAIGUES

de la fabrique JOLY FRÈRES

chez A. Gillard, architecte-entrepr., Bulle.

VIN blanc de raisins secs 1^{re} qualité à 23 fr.

les 100 litres franco toute gare suisse contre remboursement.

Excellents certificats des meilleurs chimistes de la Suisse. — Plus de mille lettres de recommandations en 1897. — Fûts de 100, 120, 150, 200, 300 et 600 litres à la disposition des clients.

Hautes récompenses aux expositions de Fribourg, Genève, Bordeaux, Rouen, Elbeuf et Paris.

Echantillons gratuits et franco.

OSCAR ROGGEN, fabrique de vin, MORAT

A vendre:

De 3-4000 pieds de foïn et regain première qualité, à consommer sur place. S'adresser à Isidore Morat, au village, à Vuadens.

ON DEMANDE

de suite une jeune fille recommandable, connaissant les travaux du ménage. Bon gage. — S'adresser à Mme Brunnschwig, magasin d'étoffes, Bulle.



Bulle. — Emile Leuz, imp.-éditeur.